

Cop21:

Rappel sur l'historique de la démarche .

Lecture et échanges sur les ambitions affichées. Proposition d'objectifs.

Accompagnement des engagements des communes
pour une transition sociale écologique

COP21 Rouen Normandie

Convention

Entre

La Métropole Rouen Normandie

Et la commune de

Jumièges

Entre

la **Métropole Rouen Normandie**, sise le 108, 108 allée François MITTERRAND - CS 50589 - 76006 ROUEN Cedex, représentée par Monsieur le Président Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, agissant en vertu d'une délibération du Bureau Métropolitain du

ci-après désignée par les termes « **la Métropole** »

d'une part, et

la commune de **Jumièges**, sise 61 Place de la Mairie - 76480 Jumièges, représentée par Monsieur le Maire Julien DELALANDRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du

ci-après désignée par les termes « **la commune** »

d'autre part.

Il a été tout d'abord exposé ce qui suit :

Après avoir déclaré l'urgence climatique en 2020 et pris des engagements en faveur de la neutralité carbone dans le cadre du challenge Cities Race to Zero, la mobilisation des acteurs du territoire dans la transition écologique (communes, entreprises, citoyens, associations...) avec la COP21 Rouen Normandie, reste une priorité majeure pour relever ces défis.

Initiée en 2017 avec l'appui du WWF France et de l'ADEME, la COP21 locale a conduit à l'engagement de 70 communes dans l'Accord de Rouen pour le Climat (29 novembre 2018), adoptant par délibération plus de 1 000 engagements en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction des consommations d'énergie et de ressources et la préservation de la biodiversité.

Alors que ces engagements ont été pour partie mis en œuvre et à l'heure où l'accélération des politiques de transition écologique est une nécessité, la Métropole propose à chacune des communes du territoire de réactualiser ses engagements et de contractualiser, dans la présente convention, les actions à mettre en œuvre à l'échelle communale pour atteindre les objectifs inscrits dans le Plan Climat Air Energie Territoriale et les objectifs liés à la neutralité carbone, tout en mobilisant l'ensemble des outils métropolitains (ingénierie, financements) :

- Un territoire 100% énergies renouvelables à l'horizon 2040.
- Réduction des consommations d'énergie de 70% (par rapport à 2005).
- Multiplication par 2,5 de la production d'énergies renouvelables.
- 100% de logements rénovés BBC Reno d'ici 2050.
- 50% des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030.
- 50% des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050.
- 100% des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts.
- Réduction du volume de déchets et suppression des plastiques à usage unique.
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 % en 2050.
- Rénovation massive des bâtiments (200 000 logements d'ici 2050).
- La suppression de l'exposition des pollutions aux dépassements des seuils réglementaires à l'horizon 2024.

1. Engagements de la Métropole en cours

Initié en 2016, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole a été approuvé en décembre 2019 pour une durée de 6 ans. Il comprend un diagnostic, une stratégie et un programme d'actions. Le PCAET comprend des objectifs énergétiques et climatiques, dont les principaux sont cités en préambule de la présente convention. A ces objectifs s'ajoutent de nouvelles orientations :

- Métropole zéro pollution plastique
- Atteinte de la neutralité carbone entre 2040 et 2050
- Adaptation au changement climatique

Les engagements pris par la Métropole en octobre 2018 dans le cadre du PCAET et de la COP21 s'articulent autour des grandes thématiques suivantes : gouvernance et suivi ; énergies ; urbanisme-bâtiment ; mobilité durable ; forêts ; biodiversité ; agriculture et alimentation ; déchets ; acteurs économiques ; éclairage public.

Référente COP21 pour la Métropole : Amélie Petit, chargée de la mobilisation des communes dans la COP21

2. Accompagnement métropolitain

L'ensemble des services de la Métropole pourront être mobilisés pour l'accompagnement des engagements pris par la commune dans la démarche de Transition Sociale-Ecologique. Pour répondre au mieux aux besoins des communes, la plateforme notrecop21.fr avec accès sécurisé est à la disposition de la commune pour retrouver :

- la liste des interlocuteurs au sein des services de la Métropole (mise à jour 1 fois / an)
- le guide des outils et dispositifs métropolitains (mise à jour maximale : 1 fois / 2 ans)

Parallèlement, le pôle de proximité Austreberthe-Cailly reste l'interlocuteur permanent de la commune dans les compétences qui lui sont propres (exploitation voirie, aménagement de l'espace public, urbanisme, environnement-déchets).

3. Objectifs de la convention COP21 entre la Métropole et la Commune

La présente convention permet de redynamiser la mise en œuvre des actions COP21, formaliser les engagements COP21 pris en 2018 par la commune et les compléter avec de nouveaux engagements, ainsi que renforcer les dispositifs d'accompagnement métropolitains techniques et financiers dans l'ensemble des thématiques.

Elle représente un outil de suivi, d'évaluation, de partage et de planification. Les résultats quantitatifs et qualitatifs du suivi seront à la disposition des communes et de la Métropole pour l'analyse, la communication et la valorisation des actions.

4. Engagements

4.1 Contexte actuel

Référent COP21 pour la commune : Nathalie PORTALL, adjointe au Maire pôle environnement

Date de délibération des engagements COP21 : 10/10/2018 - Dernier suivi réalisé : 08/07/2020

Date de(s) rencontre(s) pour l'élaboration de la présente convention COP21 : 09/06/2023

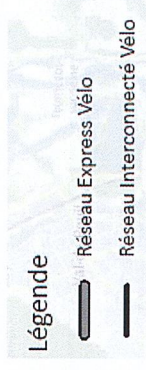
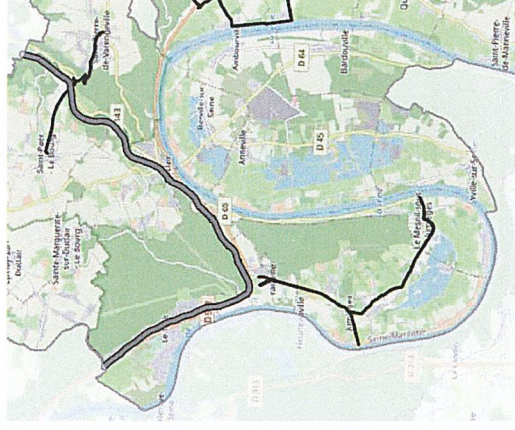
Démarches communales engagées (autres que listées dans la délibération municipale du 10/10/2018 sur la COP21 locale) :

- Convention PACTE avec la Métropole
- Elu référent membre de l'URCOFOR
- Travail avec la Métropole sur la gestion différenciée des espaces verts – labellisation FREDON niveau 3
- Participation à l'édition 2022 de Métropole nourricière (allée du Chouquet (proche RPA) et rue du Quesnay (proche école))
- Dispositif Restau-co : parcours d'accompagnement sur le gaspillage alimentaire
- Extinction totale de l'éclairage public de la commune : 0h-5h centre et 22h-6h autres quartiers (extinction permanente en été sauf axe principal amenant au bac (rue Alphonse CALLAIS) - **!\ Techniquement, quelques horaires non respectés TRANSMETTRE L'ARRETE POUR VERIFICATION DES INFORMATIONS**
- Lauréat TEN (Territoire Engagé pour la Nature) en 2022
- Réflexion autour du service flexo pour avoir des passages plus réguliers de transports en commun sur la commune

Autres informations et particularités de la commune :

- > Périmètre du PNR BSN (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande)
- > Bac de Jumièges
- > ABF sur plusieurs bâtiments communaux (sites inscrits et non classés)
- > Sur le territoire : lac de Jumièges, base de loisirs, Abbaye
- > Site Natura 2000 l'Abbaye de Jumièges

- > Convention tripartite : fédération des chasseurs, PNR BSN et Commune
- > Présence de la Seine à vélo (entre Yainville et Jumièges)
- > Présence du réseau interconnecté vélo :



Enveloppe PPI pôle de proximité pour l'aménagement du territoire :

L'enveloppe 2021-2026 du PPI de la commune est de **358 100 €** :

- 2021 : travaux de régénération chaussée cabeuil et rue de la forge (27 100€) et quelques autres dépenses en lien avec le PPI (10 200€)
- 2022 : travaux de régénération + éclairage public rue Quesney – école (212 800€ + 8 500€)
- 2023 : travaux de régénération rue Quesney – école (29 300€) + éclairage public route du Mesnil (5 400€) et fourniture et pose horloges astronomiques (4 800€)
- 2024 : une opération programmée hors PPI (25 500 €) pour « le passage en LED de 30 points lumineux sur D65 entre Mesnil et l'abbaye »
- 2026 : projet de voirie rue des Américains (60 000€)

Bilan FACIL et FAA au 09/06/2023 :

FACIL 2021 - 2025		Enveloppe communale		Montant d'attribution		Solde	
		131 539,00 €	0€			131 539,00 €	
Titre	Montant HT Opération	Montant HT	Montant alloué	Date Bureau	Solde FAA		
Solde au 01/03/2019					84 040,76 €		
FAA 2020		14 528,00 €			98 568,76 €		
Remplacement chaudière du groupe scolaire	106 200,00 €		18 580,00 €	03/02/2021	79 988,76 €		
FAA 2021		14 391,00 €			94 379,76 €		
Installation de jeux extérieur	30 047,18 €		11 262,69 €	13/12/2021	83 117,07 €		
FAA 2022		16 531,91 €			99 648,98 €		
FAA 2023		16 531,91 €			116 180,89 €		
FAA énergie			58 090,45 €		58 090,45 €		
Installation de tableaux interactifs dans l'école de la Commune	6 138,00 €		1 841,40 €	22/05/2023	56 249,05 €		

Au jour du rendez-vous, quelques pistes ont été envisagées par la commune en lien avec Sylvaine SANTO et Stéphane HEBERT.

4.2 Bilan des engagements de la commune de Jumièges pris en 2018 lors de la « COP21 Rouen Normandie »

Evaluation : sur 17 engagements, 59% des actions ont été réalisées :

Bilan des engagements	Nombre d'actions	Pourcentage de réalisation
Actions réalisées	10	59%
Actions en cours de réalisation	5	29%
Actions non réalisées ou modifiées	2	12%
TOTAL	17	100%

Détails des engagements communaux par thématique

Patrimoine municipal

Détail des engagements	Etat d'avancement
1. Mise en œuvre d'ici 2020, des travaux de rénovation énergétique de l'appartement situé au-dessus de l'ancienne école des filles, avec la réfection complète de la toiture.	Réalisé Fait pour toiture uniquement. Un pré-diagnostic avait été réalisé en amont.
2. Mise en œuvre d'ici 2022, des travaux d'amélioration thermiques prescrits dans le pré diagnostic énergétique du bâtiment regroupant l'office de tourisme, l'association épicerie artistique, la poste et du local destiné au projet de mise en place d'une micro-crèche en 2019.	A poursuivre L'office de tourisme, l'association épicerie artistique et la poste sont situés au sein d'un seul et même bâtiment de caractère chauffé électriquement. Une étude de coûts est en cours pour sa rénovation thermique. La micro-crèche a été annulée, ce sont des kinés qui se sont installés à la place, il n'y a donc plus de projet municipal.
3. Renouvellement progressif des éclairages intérieurs et passage complet aux LEDS d'ici 2025	A poursuivre Réalisé pour la Mairie. Ecole maternelle « les Boucles » : en cours (réalisé pour 1 classe sur 2) Ecole primaire « Arsène Lupin » : en cours (réalisé pour 1 classe sur 4) Suppression du bâtiment destiné à la Micro-crèche

Eclairage public

Détail des engagements	Etat d'avancement
4. Mise en œuvre d'un premier test d'extinction sur le centre bourg de 1h à 5h dès le printemps 2019.	Réalisé
5. Recensement et élimination progressive des éclairages publics équipés de lampes « mercure » par des LEDS d'ici 2022.	A poursuivre

Fait. Pas de plaintes depuis 2019 donc l'extinction se poursuit.

Il reste des lampes mercure, un recensement doit être fait avec la MRN (Christophe LECLERC au pôle de proximité AC)

Energies renouvelables

Détail des engagements	Etat d'avancement
7. Réalisation d'une étude de faisabilité visant à étudier le renouvellement d'une chaudière bois par une chaudière bois collective plus performante, associée à un micro-réseau de chaleur permettant d'alimenter les écoles, le bâtiment le « MASCARET » (regroupant la cantine scolaire, la bibliothèque, la garderie, et le centre de loisirs). Attention particulière sur la capacité de s'approvisionner en plaquettes forestières ou bocagères locales.	Réalisé

Chaudière bois collective réceptionnée fin 2020.

Approvisionnement local (peuplerate), broyage par la CUMA Haie'nergie pour mise en copeaux.

Qualité de l'air

Détail des engagements	Etat d'avancement
8. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic qualité de l'air intérieur sur l'école maternelle « les Boucles », l'école primaire « Arsène Lupin », en suivant le guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants, du ministère de la transition écologique et solidaire.	Réalisé

Fait. Seule une ventilation devait être remise en état. Les écoles ont les documents.

Alimentation Agriculture

Détail des engagements	Etat d'avancement
9. Dès 2018, reprise en gestion communale de la restauration scolaire via la création d'une régie municipale dédiée. Création d'une nouvelle cantine et d'une légumerie.	Réalisé Changement de prestataire : API Approvisionnement en circuit court demandé dans le cahier des charges, marché renouvelable tous les ans.
10. En coopération avec la Métropole (Projet alimentaire de Territoire) introduction d'un objectif chiffré dans le prochain marché d'approvisionnement de la restauration scolaire <ul style="list-style-type: none"> • 20% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2022 (objectif réglementaire) • 20% au moins de produits locaux 	A VERIFIER FOURNIR LES CHIFFRES AFIN DE VOIR SI LE NIVEAU REGLEMENTAIRE EST ATTEINT OU S'IL EST PLUS AMBITIEUX

Biodiversité

Détail des engagements	Etat d'avancement
6. En partenariat avec des associations locales et le PNBSN (Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande), organisation d'animations sur la découverte de la faune nocturne (insectes, chiroptères, oiseaux, mammifères) et/ou d'initiation à l'astronomie.	Réalisé et se poursuit Guillaume GLERE a fait une animation faune/flore autour des Mares de la commune. Le PNR BSN réalise régulièrement d'autres animations.
11. En partenariat avec la Métropole et le PNR des boucles de la Seine Normandie, élaboration d'un plan d'actions visant la restauration, la conservation et l'entretien des haies, qu'elles soient sur terrain communal ou privé. Valorisation du bois bocager dans une filière courte bois-énergie.	A poursuivre avec mutualisation éventuelle Fait. La commune souhaite valoriser le bois produit sur la commune (chauffer les bâtiments) mais ne dispose pas de broyeuse. Voir pour mutualisation avec d'autres communes ? Voir pour accompagnement Métropole
12. Soumission des bois communaux au régime forestier et élaboration d'un document d'aménagement forestier par l'ONF, selon les orientations définies par la commune.	Réalisé Fait
13. Dans le cadre de l'aménagement des futurs espaces publics disponibles, attention particulière à la plantation d'arbres et arbustes d'essences locales.	A poursuivre Fait avec le PNR BSN. Convention avec la Préfecture : APHN (arrêté de protection des habitats naturels) car diminution des arbres hautes tiges : récupération des greffons pour les vergers communaux.
14. Réalisation de la dépollution d'une mare communale par des plantes invasives (Myrophyle du Brésil) en 2018, et poursuite une fois ou deux/an de son entretien et ce durant 5 ans afin d'assurer une dépollution définitive.	Réalisé Fait, il n'y a plus de pollution observée sur la mare mais surveillance régulière.

15. Mise en place d'une action pédagogique sur la gestion des mares aux enfants des écoles maternelle et primaire durant l'année scolaire 2018/2019 avec l'appui de la Métropole Rouen Normandie.	Réalisé	Fait en partenariat avec Guillaume GLERE de la MRN
16. Réflexion en cours sur l'opportunité de mise en place de ruches dans des zones adaptées sur le territoire de la commune.	Réalisé	Ruches installées en lien avec le CIVAM apicole des boucles de la Seine (situé à Duclair) dans un but pédagogique.

Accompagnement aux changements de comportement

Détail des engagements	Etat d'avancement	
17. Ecolabellisation d'une première manifestation organisée par la commune en 2019 (ex : Fête Médiévale) puis généralisation à l'ensemble des manifestations d'ici 2020.	A entamer	Penser à éco-labelliser : kermesse, fête de la pomme

4.3 Nouveaux engagements pour le territoire Jumiégeois

Présentation de la commune, projets et axes forts (PARAGRAPHE LIBRE POUR LA COMMUNE)

Introduction

Projets et axes forts de la commune en juillet 2020 :

Transition énergétique des bâtiments, beaucoup de bâtiments anciens très mal isolés, souhait de les réhabiliter. Le travail est engagé, la commune est déjà en lien étroit avec Energies Métropole (ALTERN). En 2023, la priorité sera mise sur l'office notarial, la rénovation des autres bâtiments sera programmée en lien avec ALTERN.

Développement du photovoltaïque : la commune est en lien avec la Métropole. Zoom sur le projet au sol (5 ha) friche industrielle : c'est un terrain communal.

La stratégie communale se décline autour des axes suivants :

Renforcement du partenariat avec la Métropole Rouen Normandie

En articulation avec les compétences de la Métropole, plusieurs axes de travail sont identifiés comme devant être mis en œuvre en commun :

Partenariat Ville / Métropole	
① <i>Un habitat sain, sobre et agréable</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communication autour du service public Energies Métropole auprès des habitants et entreprises de la commune. La Métropole fournira donc à la commune tous les supports nécessaires pour promouvoir l'offre de services (flyers pour l'accueil de la Mairie par exemple). 2. Participation à l'AMI pour la rénovation énergétique des maisons individuelles (2024 ?) 3. Poursuite de la réflexion entamée autour du service flexo pour avoir des passages plus réguliers de transports en commun sur la commune.
② <i>Une mobilité transformée</i>	<ol style="list-style-type: none"> 4. Mener une veille foncière dans le cadre de la SCOP agricole puis, en fonction des parcelles identifiées, réflexion pour rejoindre le projet de ceinture verte maraîchère en proposant des parcelles communales ou privées (conditions : surface minimale de 2 hectares, pente quasiment nulle, peu d'ombre sur l'ensemble de la surface de la parcelle, raccordement aux réseaux d'électricité et accès facilité à la ressource en eau (cours d'eau, forage, raccordement au réseau public)).
③ <i>Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier</i>	<ol style="list-style-type: none"> 5. Afin de participer à la dynamique « Métropole zéro pollution plastique » : rejoindre le réseau « Ici remplissez votre gourde ». Recensement des points d'eau de la commune sur la carte de la Métropole (https://www.metropole-rouen-normandie.fr/le-reseau-ici-remplissez-votre-gourde) CADRE REGLEMENTAIRE : Article L2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales : « Les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles [...] définissent des zones dans lesquelles il est pertinent d'installer des fontaines d'eau potable. »
④ <i>Moins de déchets</i>	<ol style="list-style-type: none"> 6. Participation de la commune aux Digital Cleanup Day organisés par la Métropole : mise en place d'une box de récupération de matériels numériques en Mairie
⑤ <i>Vers un territoire sobre et 100% ENR</i>	<ol style="list-style-type: none"> 7. Planifier la rénovation énergétique de tous les bâtiments municipaux en s'appuyant sur l'offre de services d'Energies Métropole. La Métropole accompagne la commune dans la priorisation des actions et bâtiments à rénover, puis dans l'élaboration de son PPI. 8. La Métropole étudiera l'intérêt pour la commune de rejoindre le groupement métropolitain dans le but d'obtenir des fonds CHENE du programme ACTEE +
Un système productif sobre et générateur de prospérité	

	<p>9. Recensement par la Métropole des projets de production d'énergies renouvelables de la commune (photovoltaïque, bois-énergie)</p> <p>10. Contacter la commune afin de répondre à ses diverses questions autour du broyage et mettre en lien avec une petite commune menant cette action. La commune pourrait ensuite envisager de candidater au dispositif métropolitain de mise à disposition de broyeurs pour les usagers.</p>
<p>6 <i>Des industries décarbonées attractives</i></p> <p>7 <i>le plein emploi</i></p>	
<p>8 <i>Un territoire « nature »</i></p>	<p>11. Répondre à l'appel à projets de l'OFB pour la réalisation d'un ABC communal (édition 2024 ?) avec l'accompagnement de la Métropole. Puis, en fonction des enjeux identifiés par l'ABC, réflexion éventuelle pour accueillir un refuge LPO sur la commune permettant par la suite de mener des actions de sensibilisation.</p> <p>12. Recenser les arbres remarquables de la commune pour affiner le PLUi dans lequel plusieurs arbres sont manquants. Travail en commun pour la protection de la trame verte : vergers et autres corridors écologiques.</p> <p>13. Accompagnement de la Métropole pour l'avancement de la commune dans la démarche TEN (Territoire Engagé pour la Nature), la commune ayant été labellisée en 2021.</p>
<p>9 <i>Une cohésion sociale territoriale d'Isneauville à Elbeuf</i></p> <p>10 <i>Des villages acteurs de la TSE-MRN</i></p> <p>11 <i>Un fleuve fédérateur</i></p>	<p>14. Organisation d'une rencontre avec les 5 artisans-commerçants de la commune (invitation de Monsieur le Maire) à laquelle la Métropole et la CMA Normandie viendront présenter les dispositifs : éco-défis des artisans-commerçants, diagnostic mobilité et diagnostic déchets et rejets.</p> <p>15. La commune participera à la programmation d'événementiels communaux de mobilisation citoyenne de la Métropole.</p>

<p>Un vivre ensemble dynamique et inclusif</p>	<p>12 <i>Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre</i></p>	<p>16. Entamer un travail collaboratif avec la Métropole sur la renaturation dans le but de végétaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La place de la Mairie (transformation de la zone gravillonnée pour création d'un parking enherbé ou d'un parc avec plantation d'arbres), • Les cours d'école • Le cimetière • Les noues • Le parking de l'Abbaye (GROS ILOT DE CHALEUR) <p>Côté Métropole, fournir à la commune :</p> <p>→ la modélisation du couvert végétal (des fiches communales individuelles ont été réalisées faisant fait de nombreux états des lieux : comparaisons intercommunales, pourcentage de couvert végétal par zonage, comparaison entre le taux de couvert végétal et le taux demandé dans le PLUi, etc.)</p> <p>→ la carte des îlots de chaleur de la commune</p> <p>Accompagnement spécifique pour vérifier les co-financements (agence de l'eau, fonds vert, département, etc.)</p> <p>17. Travail en commun sur le gros enjeu de la commune qu'est le stationnement : faire cohabiter les jumiégeois et les touristes. Plus largement, la commune s'engage à intégrer la stratégie de tourisme durable de la Métropole (délibération du conseil métropolitain du 16 mai 2022) afin de mieux accueillir les touristes dans la commune.</p>
	<p>14 <i>Des acteurs qui pensent le territoire dans la transition</i></p>	

5. Calendrier

Le présent calendrier laisse aux parties une possibilité d'adaptation grâce aux réunions de travail intermédiaires envisageables tout au long de la durée de la convention. De même, il n'exclut pas la prolongation ou l'accélération des étapes d'avancement des actions mentionnées ci-dessus selon le contexte sanitaire et environnemental. Le calendrier des actions permet d'élaborer une feuille de route annuelle entre la Métropole et la commune pour la mobilisation structurée des services des parties.

La Commune et la Métropole planifient **24 engagements** sur la durée de la convention :

- > La poursuite de **7** engagements pris par la Commune le 10/10/2018 (numérotés ci-après xx-2018.)
- > **17** nouveaux engagements (numérotés ci-après xx.)

Enjeu	Action	2023	2024	2025	2026	2027
① <i>Un habitat sain, sobre et agréable</i>	<p>1. Communication autour du service public Energies Métropole auprès des habitants et entreprises de la commune. La Métropole fournira donc à la commune tous les supports nécessaires pour promouvoir l'offre de services (flyers pour l'accueil de la Mairie par exemple).</p> <p>2. Participation à l'AMI pour la rénovation énergétique des maisons individuelles (2024 ?)</p>					
② <i>Une mobilité transformée</i>	<p>3. Poursuite de la réflexion entamée autour du service flexo pour avoir des passages plus réguliers de transports en commun sur la commune.</p>					
③ <i>Une alimentation saine grâce à un territoire nourricier</i>	<p>10-2018. En coopération avec la Métropole (Projet alimentaire de Territoire) introduction d'un objectif chiffré dans le marché d'approvisionnement de la restauration scolaire :</p> <p>SORTIR LES CHIFFRES ACTUELS ET DEFINIR LES OBJECTIFS (SI POSSIBLE PLUS AMBITIEUX QUE LA REGLEMENTATION) : qualité et durable, bio, bio local</p>					

	<p>REGLEMENTATION (LOI EGALIM) :</p> <p>50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques</p> <p>L'article 24 de la loi du 30 octobre 2018 impose que, au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective devront compter 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.</p> <p>Le décret n° 2019-351 paru au JORF du 24/04/19 précise les signes ou mentions pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Label Rouge, - Appellation d'origine, - Indication géographique, - Spécialité traditionnelle garantie, - Mention « issu d'une exploitation de haute valeur environnementale », - Mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme », pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production. <p>4. Mener une veille foncière dans le cadre de la SCOP agricole puis, en fonction des parcelles identifiées, réflexion pour rejoindre le projet de ceinture verte maraichère en proposant des parcelles communales ou privées (conditions : surface minimale de 2 hectares, pente quasiment nulle, peu d'ombre sur l'ensemble de la surface de la parcelle, raccordement aux réseaux d'électricité et accès facilité à la ressource en eau (cours d'eau, forage, raccordement au réseau public)).</p>
<p>4</p> <p>Moins de déchets</p>	<p>5. Afin de participer à la dynamique « Métropole zéro pollution plastique » : rejoindre le réseau « Ici remplissez votre gourde ». Recensement des points d'eau de la commune sur la carte de la Métropole (https://www.metropole-rouen-normandie.fr/le-reseau-ici-remplissez-votre-gourde)</p> <p>6. Participation de la commune aux Digital Cleanup Day organisés par la Métropole : mise en place d'une box de récupération de matériels numériques en Mairie</p>
<p>5</p> <p>Vers un territoire sobre et 100% ENR</p>	<p>2-2018. Rénovation énergétique du bâtiment chauffé électriquement et regroupant : l'office de tourisme, l'association épicerie artistique et la poste. Une étude de coûts est en cours.</p> <p>3-2018. Passage complet aux LED pour :</p>

	<p>Ecole maternelle « les Boucles » (reste 1 classe sur les 2) Ecole primaire « Arsène Lupin » (reste 3 classes sur les 4)</p> <p>5-2018. Recensement (avec la Métropole) et élimination des éclairages publics équipés de lampes « mercure » par des LEDs.</p> <p>11-2018. Valoriser (en complément de la peupleraie), le bois bocager dans une filière courte bois-énergie. Acquisition d'une broyeuse éventuellement mutualisée avec d'autres communes.</p> <p>7. Planifier la rénovation énergétique de tous les bâtiments municipaux en s'appuyant sur l'offre de services d'Energies Métropole. La Métropole accompagne la commune dans la priorisation des actions et bâtiments à rénover, puis dans l'élaboration de son PPI.</p> <p>8. La Métropole étudiera l'intérêt pour la commune de rejoindre le groupement métropolitain dans le but d'obtenir des fonds CHENE du programme ACTEE +</p> <p>9. Recensement par la Métropole des projets de production d'énergies renouvelables de la commune (photovoltaïque, bois-énergie)</p> <p>10. Contacter la commune afin de répondre à ses diverses questions autour du broyage et mettre en lien avec une petite commune menant cette action. La commune pourrait ensuite envisager de candidater au dispositif métropolitain de mise à disposition de broyeurs pour les usagers.</p>												
<p>6</p> <p><i>Des industries décarbonées attractives</i></p>													
<p>8</p> <p><i>Un territoire « nature »</i></p>		<p>13-2018. Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, poursuivre la plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales, avec une vigilance particulière sur la diminution des arbres hautes tiges de la commune.</p>		<p>11. Répondre à l'appel à projets de l'OFB pour la réalisation d'un ABC communal (édition 2024 ?) avec l'accompagnement de la Métropole. Puis, en fonction des enjeux identifiés par l'ABC, réflexion éventuelle pour accueillir un refuge LPO sur la commune permettant par la suite de mener des actions de sensibilisation.</p>									

	<p>12. Recenser les arbres remarquables de la commune pour affiner le PLUi dans lequel plusieurs arbres sont manquants. Travail en commun pour la protection de la trame verte : vergers et autres corridors écologiques.</p> <p>13. Accompagnement de la Métropole pour l'avancement de la commune dans la démarche TEN (Territoire Engagé pour la Nature), la commune ayant été labellisée en 2021.</p>					
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;"><i>Des villages acteurs de la TSE-MRN</i></p>	<p>14. Organisation d'une rencontre avec les 5 artisans-commerçants de la commune (invitation de Monsieur le Maire) à laquelle la Métropole et la CMA Normandie viendront présenter les dispositifs : éco-défis des artisans-commerçants, diagnostic mobilité et diagnostic déchets et rejets.</p> <p>15. La commune participera à la programmation d'événementiels communaux de mobilisation citoyenne de la Métropole.</p>					
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;"><i>Un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre</i></p>	<p>17-2018. Eco-labelliser de manière systématique les manifestations de la commune : kermesse, fête de la pomme. Les demandes se font en ligne en sélectionnant 5 éco-comportements minimum à mettre en œuvre durant la manifestation : https://www.metropole-rouen-normandie.fr/enregistrez-votre-eco-manifestation</p>					
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;"><i>Une ville apaisée et sûre</i></p>	<p>16. Entamer un travail collaboratif avec la Métropole sur la renaturation dans le but de végétaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La place de la Mairie (transformation de la zone gravillonnée pour création d'un parking enherbé ou d'un parc avec plantation d'arbres), ● Les cours d'école ● Le cimetière ● Les noues ● Le parking de l'Abbaye (GROS ILOT DE CHALEUR) <p>Côté Métropole, fournir à la commune :</p> <p>→ la modélisation du couvert végétal (des fiches communales individuelles ont été réalisées faisant fait de nombreux états des lieux : comparaisons intercommunales, pourcentage de couvert végétal par zonage, comparaison entre le taux de couvert végétal et le taux demandé dans le PLUi, etc.)</p> <p>→ la carte des îlots de chaleur de la commune</p>					

	<p>Accompagnement spécifique pour vérifier les co-financements (agence de l'eau, fonds vert, département, etc.)</p> <p>17. Travail en commun sur le gros enjeu de la commune qu'est le stationnement : faire cohabiter les jumiégeois et les touristes. Plus largement, la commune s'engage à intégrer la stratégie de tourisme durable de la Métropole (délibération du conseil métropolitain du 16 mai 2022) afin de mieux accueillir les touristes dans la commune.</p>					
--	--	--	--	--	--	--

6. Indicateurs de suivi et bilan des engagements

6.1 Indicateurs de suivi par thématique

Les indicateurs suivants seront fournis à la Métropole ou à la Commune dans le but de mesurer dans le temps la performance des actions menées.

Afin de les partager publiquement mais également de les suivre, la Métropole met à la disposition des communes sa plateforme Open Data (data.metropole-rouen-normandie.fr)

Mesure de la performance de l'engagement n°	Numérotation de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Fournisseur de donnée	Echelle	Périodicité
1	COP21-1.1	Particuliers, copropriétés, entreprises et associations de la commune ayant bénéficié du service public Energies Métropole : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prises de contact simple - Nombre de rendez-vous personnalisés - Nombre d'audits énergétiques - Nombre de notifications de marchés d'AMO MPR (MaPrimeRenov) - Nombre de préparations de phase travaux - Nombre de réceptions de travaux 	Energies Métropole	Communale	Annuelle
	COP21-1.2				
	COP21-1.3				
	COP21-1.4				
	COP21-1.5				
	COP21-1.6				
2	COP21-2.1	Nombre d'événements ayant eu lieu en lien avec Energies Métropole : <ul style="list-style-type: none"> - Animations (<i>salons, forum logement, visites de sites, etc.</i>) - Informations (<i>réunions publiques, permanences conseils, etc.</i>) - Actions incitatives (<i>mise en place d'une aide financière aux travaux, accompagnement d'artisans vers la labellisation RGE ou rénovateurs BBC, etc.</i>) - Toute autre forme construite par l'équipe communale 	Energies Métropole	Communale	Annuelle
	COP21-2.2				
	COP21-2.3				
	COP21-2.4				
3	CAE-37	Part modale TC (réseau astuce, autres TC et train) en %	Métropole	Communale	EMD 2017 (ce type d'enquête est réalisée en moyenne tous les 10 ans)
	CAE-46				

10-2018	COP21-3	Objectifs chiffrés du marché d'approvisionnement de la restauration scolaire	Commune	Communale	Annuelle
4	CAE-10	Part des surfaces agricoles et naturelles (%)	Métropole	Communale	Base PLUi (2020 puis révision en SCOT-AEC 2026)
5	CAE-59	Part de surface agricole certifiée agriculture biologique (%)	Métropole	Communale	Annuelle (donnée n-2)
6	COP21-4	Nombre de points d'eau recensés sur la commune	Métropole	Communale	Annuelle
	COP21-5	Kg de déchets numériques collectés	Métropole	Communale	Annuelle
2-2018	COP21-6	Consommation énergétique finale du bâtiment (toutes énergies confondues) en kWh/m²	Commune	Communale	Annuelle
3-2018	COP21-7	Part d'éclairages LED en % pour chaque école	Commune	Communale	Annuelle
5-2018	COP21-8	Part de source LED pour l'éclairage public en %	Métropole	Communale	Annuelle
11-2018	CAE-16b	Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des besoins en chaleur et rafraîchissement - patrimoine collectif (%)	Commune	Communale	Annuelle
7	CAE-14c	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²)	Commune	Communale	Annuelle
8	COP21-9	Montant de subventions ACTEE+ CHÈNE versées (€)	Métropole	Communale	Annuelle
9	COP21-10	Nombre de projets de production d'énergies renouvelables recensés	Métropole	Communale	Annuelle
10	COP21-11	Nombre de prêts de broyeurs aux usagers	Commune	Communale	Annuelle
13-2018		Vérifier si un indicateur serait pertinent			
11		Vérifier si un indicateur serait pertinent			
12		Vérifier si un indicateur serait pertinent			
13	COP21-12	Nombre d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » réalisées dans le cadre de la démarche	Commune	Communale	Annuelle
14	COP21-13	Nombre d'artisans-commerçants installés sur la commune	Métropole	Communale	Annuelle
15	COP21-14	Nombre d'artisans-commerçants labellisés éco-défis sur la commune	Métropole	Communale	Annuelle
	COP21-14	Nombre d'événements de mobilisation citoyenne organisés	Métropole	Communale	Annuelle
17-2018	COP21-15	Nombre de manifestations ayant eu lieu sur la commune	Commune	Communale	Annuelle
	COP21-16	Nombre d'événements labellisés « éco-manifestation »	Métropole	Communale	Annuelle
16	COP21-17	Taux du couvert végétal sur la commune en %	Métropole	Communale	Annuelle
17	CAE-42	Nombre de places de stationnement public pour les voitures par habitant (nb/hab)	Métropole ?	Communale	Annuelle

En complément, la Métropole s'engage à mettre à la disposition de la commune, sur demande, les données suivantes :

- PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'actions)
- Livret détaillant l'articulation entre les démarches climat-air-énergie des Communes et de la Métropole
- Fiches du GIEC local (adaptation au changement climatique)
- Actions d'extinction de l'éclairage public par commune
- Liste des sites avec dépôts sauvages

6.2 Bilan global des engagements

En complément des données des indicateurs de suivi, la Commune et la Métropole s'engagent respectivement à fournir un bilan global regroupant les actions réalisées et les résultats quantitatifs de ces actions à la fin de validité de la convention.

7. Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa date de notification, pour une durée de 4 ans.
Elle pourra être reconduite pour une durée définie par les parties.

Pour la Métropole Rouen Normandie,

Fait à le

En 2 exemplaires originaux,

Le Président,

Pour la commune de Jumièges,

Fait à le

En 2 exemplaires originaux,

Le Maire,